



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37

[mairie-de-lewarde@orange.fr](mailto:mairie-de-lewarde@orange.fr)

**Arrêté municipal d'autorisation de stationnement de toupie  
face au 136 rue Jean Jaurès à Lewarde**

Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée en date du 8 septembre 2025, par Monsieur TAILLEZ afin de stationner une toupie face au 136 rue Jean Jaurès à Lewarde.

**Arrêté**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur TAILLEZ est autorisé à stationner une toupie sur le trottoir face au 136 rue Jean Jaurès à Lewarde le 16 septembre 2025 de 12h00 à 18h00.

**Article 2** : Le stationnement des véhicules sera interdit le 16 septembre 2025 de 12h00 à 18h00, face au N°136 rue Jean Jaurès à Lewarde, pendant la présence de la benne. La circulation routière et piétonne pourra être alternée ou restreinte au niveau de l'habitation.

**Article 3** : Les permissionnaires ont la charge de la signalisation de la benne dans les conditions prévues pour l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Ils seront en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter de ce chantier.

**Article 4** : Pendant toute sa durée de validité, les permissionnaires auront obligation d'afficher la présente autorisation.

**Article 5** : Aussitôt après l'achèvement du déménagement, les permissionnaires seront tenus d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'ils auront pu causer à la voie publique et à ses dépendances à l'aide d'enrobé.

**Article 6** : Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et à Monsieur TAILLEZ

**Article 7** : Monsieur le Maire de Lewarde et les permissionnaires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 15 septembre 2025

**Alain BRUNEEEL**  
Maire de Lewarde

